

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_035_B | Autour de l'Histoire de la folie \[B\]CollectionBoite_035_B-14-chem | Projets de réforme. Item](#)[Les vices doivent être punis dans une république](#)

Les vices doivent être punis dans une république

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b035_B_f0378**

Source**Boite_035_B-14-chem | Projets de réforme.**

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Personnes citées**[Brissot de Warville, Jacques-Pierre](#)**

Références bibliographiques**[Brissot de Warville, Théorie des Loix criminelles, Paris, Besauger, 1781](#)**

Référentiel BNF**<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb30163073q>**

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 15/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Brissot de Warville, Jacques-Pierre
(1754-01-15 -- 1754-01-15)

TITRE Théorie des lois criminelles

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1836

EDITEUR Paris : J.-P. Aillaud , 1836

Les vices doivent être punis d'un républicain

378

"Les mœurs... n'ont pas de influence
sur eux [les crimes] que dans les états
républicains. Là les atteintes qu'on leur
porte doivent être réprimées, tandis
que la loi est forcée de se tenir sur
les autres gens, parce que l'opinion publique
n'y a aucun poids, parce que la rigueur
du punir y est rendue inutile, les états
hypocrites sans améliorer les mœurs, parce
qu'en fait il faut être le maître de l'enfer,
la bonté des mœurs n'est pas partie essentielle
et intégrante des gens monarchiques, c/
des républicains; leur corruption n'est de
dans les vices qu'un vice politique; il n'est
pas crime punissable dans les autres."

Brirot de Marne.



Th. des lois criminelles.

I. 114.

1878

1878

1878

1878

1878

1878

1878

1878

1878

1878

1878

1878

1878

1878

1878

1878

1878

1878